



Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/15-665-337 du 30/03/2015

PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU SECOND DEGRE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT - STAGIAIRES LAUREATS DU CONCOURS EXCEPTIONNEL (EPREUVES D'ADMISSIBILITE EN 2013, EPREUVES D'ADMISSION EN 2014) - SESSION 2015

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants : Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010-103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme LECINA Tél : 04 42 95 29 06 - Mme BLAIN Tél: 04 42 95 29 07 - Fax : 04 42 95 29 24

ERRATUM

PROCEDURE D'INSPECTION

Au lieu de :

La procédure sera la suivante :

Lire :

La procédure concernera uniquement les stagiaires pour lesquels l'avis pourrait ne pas être favorable, ainsi que les stagiaires en renouvellement de stage

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille